

Les principaux contrats qui protègent votre personne

Le contrat de prévoyance professionnelle permet de se prémunir en anticipant les éventuels risques liés à son activité professionnelle.

Fn complément de la sécurité sociale, un contrat de prévoyance collectif ou individuel peut offrir une indemnité en cas d'arrêt de travail temporaire ou permanent afin de garantir le maintien de votre salaire ou de vos revenus.

Si vous avez souscrit une garantie d'invalidité, le montant de la rente versée conformément au contrat sera proportionnel au taux d'invalidité établi par le médecin-conseil.

Le contrat comprend une période de franchise exprimée en jours : l'indemnisation de l'arrêt de travail sera différente selon qu'il s'agit d'une maladie, d'un accident ou d'une hospitalisation. Veuillez noter que certaines garanties prennent fin à l'âge légal de départ à la retraite.